

# DOSSIER EXPOSANT Spécial FRANCHISES

# 13<sup>e</sup> édition salon de l'entreprise

LE RENDEZ-VOUS DES ENTREPRENEURS

**16 - 17 OCTOBRE 2012**

La Rochelle - Espace Encan

DEVELOPPEZ CREEZ  
ENTREPRENEZ FORMEZ  
GEREZ EMPLOYEZ  
DIRIGEZ INNOVEZ  
REPRENEZ MANAGEZ  
FRANCHISEZ FINANCEZ

[www.salon-entreprise17.fr](http://www.salon-entreprise17.fr)

Conception & organisation : Atlantika Evénements



Avec le soutien de :



# PRÉSENTATION

## ÉDITION 2012

### Le rendez-vous régional des entrepreneurs

Depuis 1999, le Salon de l'entreprise s'est imposé comme le rendez-vous économique incontournable pour ceux qui désirent entreprendre et se développer en région.

Véritable plateforme d'échanges, d'informations et de rendez-vous business, il rassemble pendant 2 jours plus de 120 professionnels répartis autour d'espaces thématiques :

### 6 espaces professionnels

#### 1 • Espace FINANCEMENT, JURIDIQUE & SOCIAL

Banques, assurances, avocats, experts-comptables, protection sociale, conseils...

#### 2 • Espace RÉSEAUX D'ACCOMPAGNEMENT & TERRITOIRES

Collectivités territoriales, associations professionnelles, réseaux d'accompagnement...

#### 3 • Espace DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Équipements et services, nouvelles technologies, développement commercial...

#### 4 • Espace FRANCHISE

Conseils et développement de réseaux, experts franchiseurs, concepts inédits...

#### 5 • Espace EMPLOI, RECRUTEMENT, FORMATION

Groupements d'employeurs, cabinets de recrutement, OPCA, organismes de formation...

#### 6 • Espace INNOVATION

Accompagnement et conseils, financement, transferts de technologies, recherche et développement, propriété industrielle...

Les rendez-vous  
DE L'INNOVATION

3<sup>e</sup>  
édition

### Création de 5 Pôles spécialisés

#### 1 • Pôle ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

nouveau

Organismes de micro-crédit, prêt d'honneur, couveuse, copératives d'activités et d'emplois...

#### 2 • Pôle AUTO-ENTREPRENEUR

Fédération nationale, conseils, auto-entrepreneurs en activité...

#### 3 • Pôle ÉTUDIANTS

nouveau

Associations d'étudiants, Junior entreprises, bourse de stages, Pôle Entrepreneuriat...

#### 4 • Pôle RÉSEAUX & CLUBS D'ENTREPRISES

Clubs d'entreprise, fédérations professionnelles et réseaux d'entrepreneurs...

#### 5 • Pôle TOURISME D'AFFAIRES

nouveau

Fédérations, prestataires de services, lieux...

DEVELOPPEZ

CREEZ

ENTREPRENEZ

FORMEZ

GEREZ

EMPLOYEZ

DIRIGEZ

INNOVEZ

REPRENEZ

MANAGEZ

FRANCHISEZ

FINANCEZ

## OFFRE SPECIALE

[www.toute-la-franchise.com](http://www.toute-la-franchise.com)

- 30 %

sur les Stands Privilège  
pour toute réservation  
**AVANT LE 30/06/2012**

## 6 BONNES RAISONS D'EXPOSER :

- 1 • **POUR MULTIPLIER** mes opportunités de rencontres professionnelles
- 2 • **POUR RENCONTRER** mes futurs clients et prescripteurs
- 3 • **POUR FAIRE DES AFFAIRES** avec les professionnels présents
- 4 • **POUR ÊTRE OFFENSIF** commercialement
- 5 • **POUR OCCUPER LE TERRAIN** face à mes concurrents
- 6 • **POUR FAIRE CONNAÎTRE** mes produits et services

### 1 • STAND PRIVILÈGE

<input type="checkbox"/>	9 m <sup>2</sup>	<del>1 250 €</del>	soit 875 €
<input type="checkbox"/>	12 m <sup>2</sup>	<del>1 550 €</del>	soit 1085 €
<input type="checkbox"/>	18 m <sup>2</sup>	<del>2 250 €</del>	soit 1575 €
<input type="checkbox"/>	27 m <sup>2</sup>	<del>3 350 €</del>	soit 2345 €

Ce prix comprend :

pour un stand de 9 m<sup>2</sup>

- 1 • **La location** de la surface au sol, le nettoyage, le gardiennage et l'accès wifi.
- 2 • **L'aménagement** : cloisons, moquette, 1 rail de 3 spots, prises électriques et une enseigne à votre nom.
- 3 • **Le mobilier** : 1 table et 3 chaises par module de 9 m<sup>2</sup> et une corbeille.

Nous consulter pour une superficie supérieure. Les angles sont attribués dans l'ordre de réception des dossiers et selon disponibilités.

OU

### 2 - STAND PREMIUM

Offre limitée à 30 stands

Formule réservée uniquement aux entreprises de moins de 5 ans, indépendants, franchises et organismes de formation.

6 m<sup>2</sup> : 400 € H.T.

Ce prix comprend :

- 1 • **La location** de la surface au sol, le nettoyage, le gardiennage et l'accès wifi.
- 2 • **L'aménagement** : cloisons, moquette, 1 prise et une enseigne à votre nom.
- 3 • **Le mobilier** : 1 table et 2 chaises et une corbeille.

OU

### 3 - ESPACE COLLABORATIF

nouveau

Formule réservée aux 5 Pôles spécialisés : Économie Solidaire & Sociale / Auto-entrepreneurs / Étudiants / Réseaux & Clubs d'entreprises / Tourisme d'affaires.

Espace ouvert de 30 m<sup>2</sup>, sans cloisons, avec moquette au sol, pouvant accueillir jusqu'à 6 structures.

Présence : 150 € H.T.

Ce prix comprend :

- 1 • **La location** de la surface au sol, le nettoyage, le gardiennage et l'accès wifi.
- 2 • **L'aménagement** : moquette, 1 mange-debout et 2 tabourets hauts.

+

**DROITS D'INSCRIPTION : 150 € H.T. par entreprise présente**

## Devenez Partenaire du salon !

À partir de 1 500 € H.T., soyez associé à ce rendez-vous économique régional.  
Contactez Xavier Roquel pour découvrir nos offres spéciales Partenaire.

# SUPPORTS

## DE COMMUNICATION PROPOSÉS

### 1 • ENCART PUBLICITAIRE DANS LE GUIDE

Ce Guide est remis gracieusement à tous les exposants, partenaires et visiteurs du salon.  
5 000 ex. Format : 148,5 x 210 mm - 24 pages - Quadri - Fichiers à remettre par vos soins  
Si vous souhaitez faire concevoir votre encart publicitaire, ajoutez les Frais de Maquette ci-dessous.

	Format	P.U. H.T.	Frais de maquette H.T.	CASE À COCHER
• 4 <sup>e</sup> de couverture	140 x 200 mm	1 500 €	170 €	
• 2 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> de couverture	140 x 200 mm	1 200 €	170 €	Déjà réservées
• 1 page intérieure	140 x 200 mm	800 €	170 €	
• 1/2 page intérieure	140 x 95 mm	450 €	80 €	
• 1/4 page intérieure	140 x 45 mm	250 €	50 €	

### 2 • BANDEAUX ON-LINE sur le site du salon

40 000 visiteurs - Durée de mise en ligne : 1 an. Fichier à fournir par vos soins.

- Bannière en page d'accueil :** **350 € H.T.**  
Format 468 x 60 ou 210 x 210 pixels en rotation. Mise en ligne à réception jusqu'en mars 2013.
- Bannière en page d'accueil + les newsletters :** **550 € H.T.**  
Insertion de votre bannière en tête des 5 newsletters du salon adressées à 30 000 contacts qualifiés.
- Fenêtre Pop-Up en page d'Accueil :** **nouveau 650 € H.T.**  
Fenêtre au format 250 x 250 pixels apparaissant au 1<sup>er</sup> plan sur la page d'accueil. Réservée à un seul annonceur.

### 3 • SAC OFFICIEL 5 000 sacs remis gratuitement aux visiteurs à l'entrée

- Personnalisation d'une face du sac officiel :** **750 € H.T.**  
Réservée à 2 annonceurs. Impression 2 couleurs. Insertion d'un document OFFERTE.
- Insertion d'un document, CD ou autre :** **350 € H.T.**
- Distribution d'un document aux visiteurs et exposants :** **nouveau 550 € H.T.**  
Distribution qualifiée, remis en mains propres par nos hôtesse.

### 4 • CORDON DE BADGE 1 000 ex remis à tous les participants au salon

- Marquage de votre nom en exclusivité :** **650 € H.T.**  
Réservé à 1 annonceur. Impression 1 couleur.

### 5 • PLAN GÉANT Présence sur le plan général - format 2,50 m x 2 m - à l'entrée du salon

- Insertion publicitaire** **350 € H.T.**  
Réservé à 3 annonceurs. Encart au format 30 cm x 80 cm. Impression quadri. Fichier à fournir.

### 6 • CARNET DE NOTES 4 000 ex distribués aux visiteurs et à tous les exposants et partenaires

- 4<sup>e</sup> de couverture** **785 € H.T.**  
**1 seul annonceur sur tout le support.** Encart quadri au format 90 mm x 140 mm. Fichier à fournir.

# LOCATION DE MOBILIER COMPLÉMENTAIRE

16 - 17 OCTOBRE 2012  
La Rochelle - Espace Encan

## ACCUEILLIR

Tarifs 2011 maintenus



## ÉCHANGER



## ET RECEVOIR



Bon de réservation  
page suivante



Mobilier garanti en excellent état.

Mobilier non exhaustif. N'hésitez pas à nous consulter pour d'autres besoins.

Ce mobilier est proposé à la location, sous réserve de disponibilité.

Pensez à le réserver dès l'envoi de votre Dossier d'inscription.

Photos non contractuelles

## TARIFS DE LOCATION DE MOBILIER COMPLÉMENTAIRE

	DÉSIGNATION	P.U. H.T.	Quantité	Total H.T.
<b>1</b>	<b>ENSEMBLE SAMBA - 1 comptoir bois + 1 chaise haute</b>	<b>130 €</b>		
	• Comptoir d'accueil bois - à l'unité	112 €		
	• Chaise haute bois - à l'unité	28 €		
<b>2</b>	<b>ENSEMBLE BODEGA - 1 table haute + 2 chaises hautes</b>	<b>115 €</b>		
	• Table haute bois - 70 x 70 cm - à l'unité	72 €		
	• Chaise haute bois - à l'unité	28 €		
<b>3</b>	<b>ENSEMBLE HAVANE - 1 table ronde + 2 chaises en cuir marron</b> <span style="color: #e91e63; font-weight: normal;">nouveau</span>	<b>85 €</b>		
	• Table ronde blanche - diamètre 70 cm - à l'unité	50 €		
	• Chaise en cuir marron - à l'unité	20 €		
<b>4</b>	<b>ENSEMBLE VICTORIA - 1 table haute inox + 2 tabourets Z</b>	<b>70 €</b>		
	• Table haute inox - diamètre 60 cm - à l'unité	45 €		
	• Tabouret Z noir - à l'unité	18 €		
<b>5</b>	<b>FRIGIDAIRE</b> Contenance 120 L. L 54 - P 72 - H 99 cm	<b>120 €</b>		
<b>6</b>	<b>ÉCRAN PLASMA LCD 42" sur pied</b> <span style="color: #e91e63; font-weight: normal;">prix en baisse</span>	<b>300 €</b>		
	Écran 106 cm. Enceintes fournies.			

**TOTAL H.T. :**

Montant H.T. à reporter sur la fiche de réservation de stand  
 et [joindre ce document à votre Dossier d'inscription](#)

BON POUR ACCEPTATION DE LOCATION

Signature du responsable  
 et cachet de l'entreprise

CACHET & SIGNATURE



# BON DE COMMANDE

16 - 17 OCTOBRE 2012  
La Rochelle - Espace Encan

Je choisis un stand de :  6 m<sup>2</sup>  9 m<sup>2</sup>  12 m<sup>2</sup>  18 m<sup>2</sup>  27 m<sup>2</sup>  Espace Collaboratif : ..... €

Remise de 30% à déduire sur Stand Privilège (minimum 9 m<sup>2</sup>)  
si renvoi dossier AVANT LE 30/06/2012 : ..... €

Total SUPPORT DE COMMUNICATION : ..... €

Total MOBILIER COMPLÉMENTAIRE : ..... €  
(je joins le bon de commande spécial mobilier)

Droits d'inscription H.T. : .....150..... €

Total Général H.T. : ..... €

TVA 19,6 % : ..... €

**TOTAL GÉNÉRAL T.T.C. :** ..... €

Soit un acompte de 50% de : ..... €

## Les droits d'inscription comprennent

- Les frais de gestion,
- 5 badges exposants par stand de 9 m<sup>2</sup>,
- 30 invitations au Salon pour inviter vos contacts,
- Des invitations au cocktail d'inauguration,
- Le référencement dans le Guide Pratique (5 000 ex)
- Votre présence sur le site du Salon pendant 1 an.

## CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

- Pour toute réservation **AVANT LE 30 JUIN 2012**, règlement d'un acompte de 50 % du montant T.T.C., le solde devant être versé avant le 1<sup>er</sup> octobre 2012.
- Pour toute réservation **APRÈS LE 30 JUIN 2012**, règlement du montant total T.T.C.
- Aucune réservation ne sera prise en compte sans règlement joint.  
L'encaissement de ce chèque assurera la réservation de ce stand.
- Aucune installation ne sera possible sans le règlement total de la facture **AVANT** l'ouverture du salon.
- Je choisis de régler par :  chèque bancaire à l'ordre de ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS  
 mandat administratif  
 virement bancaire sur le compte suivant :

Titulaire du compte : SARL ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS - 25 RUE DU TREUIL DES FILLES - 17140 LAGORD  
Banque : CRÉDIT MARITIME SUD OUEST

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
17169	40710	76001588565	82	CMMLSO LA ROCHELLE

IBAN : FR76 1716 9407 1076 0015 8856 582    BIC / SWIFT : CCBPFRPP169

**Dossier à renvoyer  
AVANT LE 30 JUIN 2012**

à ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS  
accompagné de votre règlement

Je déclare avoir pris connaissance et accepté  
les Conditions Générales de Vente.

Cachet et signature

Le : .....

salon  
de l'entreprise  
13<sup>e</sup> édition  
LE RENDEZ-VOUS DES ENTREPRENEURS

8

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA MANIFESTATION

## CONDITIONS D'ADMISSION ET DE PARTICIPATION

**Art.1** - Les organismes désireux d'exposer ont eu connaissance du présent règlement et l'acceptent sans réserve ainsi que ceux établis à titre complémentaire par ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS et les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et que ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS se réserve le droit de signifier, même verbalement, aux exposants et ce dans l'intérêt de la manifestation.

**Art.2** - Les Dossiers de Réservation devront être adressés à ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS - 25, rue du Treuil des Filles - 17 140 LAGORD- LA ROCHELLE, avant le 30 JUIN 2012. Les demandes qui parviendraient après cette date seront inscrites en liste d'attente, dans l'ordre chronologique des demandes d'admission et les emplacements seront alors attribués au prorata des espaces disponibles.

**Art.3** - Les Dossiers seront soumis à ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS qui, après examen, statuera sur les admissions et, en cas de refus, n'aura pas à motiver la décision qu'elle notifiera au candidat. En aucun cas, le postulant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque en se prévalant du fait que son adhésion a été sollicitée par ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS.

**Art.4** - Les demandes d'admission, signées par l'exposant, ne seront valables que si elles sont formulées sur les Dossiers d'inscription officiels fournis par ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS et devront être obligatoirement accompagnées d'un acompte de 50 % du montant total T.T.C.  
Dès leur inscription, s'ils le désirent, les exposants ont la possibilité de régler la totalité de la somme due au titre de l'indemnité de location.

**Art.5** - Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord avec ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS, de céder, sous louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement.

**Art.6** - L'indemnité d'occupation est due dès l'inscription qui n'est valable que si elle est accompagnée de l'acompte prévu au règlement. Le solde est dû à réception de facture, dans le mois précédant l'ouverture du salon. Une quittance sera délivrée lors du paiement intégral de la facture.

**Art.7** - Cette quittance sera indispensable pour retirer auprès de nos services techniques les badges exposant. Au cas où le stand ne serait pas entièrement réglé dans les délais fixés, ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS se réserve le droit de disposer de l'emplacement et ne sera pas dans l'obligation de rembourser les exposants des sommes déjà versées. En cas d'annulation survenant par un demandeur avant le 30 Mai 2012, l'organisateur conserve à titre d'indemnité une somme égale à 50 % de la valeur de l'emplacement réservé. Du 1er juin au 16 septembre 2012 : 75 %. À moins d'un mois : 100 %.

**Art.8** - Les exposants prendront les lieux dans l'état où ils les trouveront et devront les laisser dans le même état. Toute détérioration causée du fait de leurs installations et décorations étant à leur charge.

**Art.9** - Les plans du salon sont établis par ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS qui répartit les emplacements dans l'ordre des inscriptions, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés.

**Art.10** - Si pour des raisons impératives, ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS se trouve dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation ne sera recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

## INSTALLATION ET DÉCORATION DES STANDS

**Art.11** - Les emplacements attribués devront être occupés par l'exposant le premier jour du montage de l'exposition. Sinon, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

**Art.12** - Il est suggéré aux exposants de réaliser un stand attractif respectant les normes particulières d'agencement des stands. Les stands devront, durant les heures d'ouverture, être en permanence occupés par un représentant de la société exposante (y compris pendant l'heure du déjeuner). Tout abandon de stand fera considérer ce dernier comme disponible et sera sanctionné par la fermeture du stand ainsi que par l'enlèvement du matériel, soit appartenant à la société exposante, soit loué par cette dernière en vue de l'aménagement du stand.

**Art.13** - Les exposants devront obligatoirement respecter, en ce qui concerne l'aménagement des stands, les dimensions des cloisons indiquées.

**Art.14** - En cas d'aménagement spécifique, ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS devra être informé par l'exposant afin de pouvoir conserver l'esprit général du salon.

**Art.15** - Tous les stands devront être complètement aménagés et les articles exposés mis en place dans les délais prévus. Pour des raisons impératives de sécurité, il n'existe pas de locaux réservés au stockage des emballages, les exposants devront obligatoirement prévoir leur enlèvement avant l'ouverture du salon. Toute infraction à cette clause sera sanctionnée. L'aménagement peut commencer à la date indiquée par ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS. Chaque exposant pourvoit lui-même au transport et à la réception des matériels qui lui sont destinés.

**Art.16** - Les exposants devront se conformer aux instructions pour la réglementation des entrées et sorties de marchandises et notamment pour la circulation des véhicules de toutes sortes dans l'enceinte du salon.

## DÉMONSTRATIONS SONORES - BRUIT

**Art.17** - Toutes démonstrations sonores et bruyantes, l'utilisation de sonorisation ou autres sont formellement interdites sur le stand de l'exposant en dehors d'une cabine insonorisée ou d'un lieu fermé répondant à des normes telles qu'aucune gêne ne pourrait être occasionnée pour l'entourage immédiat de l'exposant.

## PUBLICITÉ - PROGRAMME - PROSPECTUS

**Art.18** - L'organisateur assurera la publication d'un programme offert aux visiteurs. Les coordonnées nécessaires pour la rédaction de ce programme seront fournies par les exposants sous leur responsabilité. Dans le cas où ce programme ne pourrait être édité pour une raison de force majeure, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité à l'organisateur. L'organisateur ne sera en aucun cas responsable des omissions, des erreurs de reproduction, de composition ou autre, qui pourront se produire.

**Art.19** - La diffusion des circulaires, brochures, catalogues, imprimés ou objets de toute nature est interdite à l'intérieur comme à l'extérieur du salon. Elle n'est autorisée que sur le propre stand de l'exposant.

**Art.20** - Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues d'ensemble du salon, ni à leur vente.

## TENUE DES STANDS

**Art.21** - Avant le début de la période d'aménagement, aucun matériel ne peut être introduit dans l'enceinte du salon, aucun colis ou envoi ne peut être reçu. Pendant la période d'aménagement, le matériel pourra être introduit librement sous la seule responsabilité des exposants.

Les exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué et qui figure sur leur stand. ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS décline toute responsabilité pour la perte ou la détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les entreprises dans les limites prescrites.

Au cas où un exposant n'aurait pas entièrement libéré son stand à l'heure fixée, il s'engage à payer le complément de la location qui pourrait être réclamé à l'organisateur à titre de majoration de loyer pour occupation de longue durée, sans préjudice des mesures que les propriétaires du lieu se réservent de prendre pour procéder à la libération des locaux.

## SÉCURITÉ

**Art.22** - D'une façon générale, les exposants sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons ainsi que les mesures de sécurité édictées par la Préfecture de police.

## ASSURANCES

**Art.23** - ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS est responsable civilement en sa qualité d'organisateur de manifestations. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par les tiers aux visiteurs ou exposants. Chaque exposant répond de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations; il doit être obligatoirement couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle. L'exposant n'est pas assuré par ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS contre le vol, l'incendie et le dégât des eaux. Tout exposant doit souscrire une assurance obligatoire en tous dommages pour ses biens propres sur la valeur des installations et contenus exposés pour laquelle ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS décline toute responsabilité. Il doit présenter une attestation d'assurance souscrite auprès d'une compagnie notoirement et solvable.

## DISPOSITIONS DIVERSES

**Art.24** - ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS aura tous pouvoirs pour décider l'organisation des fêtes, congrès, concours, distribution de récompenses, tombolas... Il pourra également modifier les heures et les dates d'ouverture et de fermeture du salon, en diminuer ou en augmenter la durée sans pour cela donner lieu à aucune demande d'indemnité.

**Art.25** - ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS aura le droit de statuer sur tous les cas prévus au présent règlement. Toutes les décisions seront prises sans appel et immédiatement exécutoires.

**Art.26** - Toute infraction à l'une quelconque des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'exposant contrevenant sans que ce dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation. ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS pourra disposer de la façon qui lui conviendra de l'emplacement ainsi laissé libre.

**Art.27** - Dans le cas de contestation avec ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS ou avec un autre exposant et avant toute procédure, tout exposant s'engage à soumettre sa réclamation à ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS. Toute action introduite avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de cette réclamation serait, du consentement express de l'exposant, déclarée non recevable.

**Art.28** - Dans le cas où, pour une raison de force majeure, le salon ne peut avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs. L'ensemble des sommes déjà versées ou exigibles à la date d'annulation resteront la propriété d'ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS pour paiement des dépenses déjà engagées, les sommes restant à verser seront payables sous 30 jours après la date d'annulation.

**Art.29** - Le Tribunal de Commerce de La Rochelle est seul compétent.

**Art.30** - Le fichier des exposants du salon est la propriété exclusive d'ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS.

**Art.31** - Report et annulation d'insertion publicitaire : pour être acceptées, les demandes de report de parution - et donc d'annulation - devront être notifiées par écrit, dix semaines avant parution.

Pour ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS :  
Xavier ROQUEL - Gérant



Date :

Nom :

Signature précédée de la mention obligatoire :

"Bon pour accord"

Cachet de l'entreprise